

VOLET ENTREPRISE :

## Service Cap Emploi

*Faciliter le recrutement et l'intégration dans l'entreprise de collaborateurs handicapés.*

### Qui peut en bénéficier ?

Le service s'adresse aux entreprises privées quel que soit leur effectif, ainsi qu'aux employeurs du secteur public (administrations d'Etat, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière).

### Qui délivre le service ?

Les conseillers du réseau Cap Emploi présents dans chaque département.

### Modalités et contenu du service

Les conseillers Cap Emploi apportent aides et conseils pour le recrutement et l'intégration de collaborateurs handicapés :

■ **Recrutement :**

- Analyse des postes à pourvoir et des profils recherchés.
- Information sur le handicap en situation de travail et, en fonction des besoins, les moyens de le compenser.
- Recherche et présentation de candidats.
- Mobilisation des aides financières existantes : contrats aidés par l'Etat, prime à l'embauche Agefiph, ...

■ **Intégration :**

- Suivi de la personne nouvellement embauchée.
- Appui au montage de dossiers Agefiph, le cas échéant : aménagement de poste, formation, tutorat, ...
- Information sur les aides et dispositifs existants pour préserver l'emploi du salarié en cas d'aggravation du handicap ou d'évolution du poste de travail.

## Le plus

Le service est gratuit pour l'entreprise et les employeurs publics car totalement financé par l'Agefiph, le FIPHFP et Pôle Emploi.

## Comment bénéficier du service ?

Prendre contact avec le Cap Emploi dans votre département.